

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Etaient présents : Claude ALAUZET, Julie ALRIQUET, Jean CAPEL, Christine DELMAS, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Sylvain MONTADE, Martine RICARD, Jérôme TIERS,

Absents : Jordy LAVABRE, excusé a donné procuration à Claudine GOUJARD

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

- Vote du compte rendu du 25 Novembre 2021
- Opération façades
- Assainissement de Bosc : choix maîtrise d'œuvre
- Echange parcelles BREGOU
- Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme
- Délibération tarif portage de repas
- Vente petit train
- Vente maison du Planol
- Questions diverses (Tourisme, fleurissement)

Vote du compte rendu du 25 Novembre 2021

Voté à l'unanimité

Opération façades

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'inciter les particuliers à réaliser des ravalements de façades de qualité, une opération façades a été mise en place subventionnée en partie par le Sivom de Saint Rome de Tarn.

Monsieur le Maire propose que soit retenu comme périmètre les habitations situées sur toute la commune de Saint-Victor et Melvieu suivant le règlement établi entre les Communes et le SIVOM.

Un règlement est consultable à la mairie pour définir les bénéficiaires, les travaux éligibles, le montant des aides, les modalités d'accès, les engagements des demandeurs etc... :

- Aide municipale : 20% du montant hors taxes de dépenses des études et travaux plafonnés à 4 000 € HT/bâtiment
- Aide Sivom : 20 % du montant hors taxes de dépenses des études et travaux plafonnés à 4 000 € HT

Un architecte conseil a été désigné par le conseil syndical du Sivom de Saint Rome de Tarn.

Il s'agit du Cabinet Vidal Rouquette de Saint-Affrique. Sa prestation sera prise en charge par le SIVOM.

4 dossiers maximum déposés par an.

Les dossiers devront être déposés avant le 31/12/2025.

Voté à l'unanimité

Assainissement de Bosc : choix de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie d'un devis pour les travaux d'assainissement de Bosc. Après discussion, le conseil municipal décide de choisir A2E comme maître d'œuvre.

Voté à l'unanimité

Echange de parcelles entre Monsieur BREGOU et la Commune

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal du 25 Novembre 2021 qui donnait son accord pour échanger l'ancien chemin rural avec une partie des parcelles C 1173 et C 245 de Monsieur BREGOU Michel.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 15 décembre 2021, Monsieur le Sous-préfet demande à la Commune de retirer cette délibération car s'agissant d'un chemin rural, l'échange est interdit en application de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime.

Monsieur le Maire propose de vendre à Monsieur BREGOU Michel l'ancien chemin rural situé sur les parcelles C 1614 et C 1077 pour l'euro symbolique.

En contrepartie la Commune achètera à Monsieur BREGOU Michel une partie des parcelles C 1173 et C 245 pour l'euro symbolique.

Voté à l'unanimité

Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

Conformément à l'article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut adresser à celle-ci par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) et permettra notamment à tout administré de :

- ✓ **se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain
- ✓ **saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme** (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers déposés de façon dématérialisée)
- ✓ **et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.**

Voté à l'unanimité

Délibération tarif portage de repas

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 25 novembre 2021 de proposer un service de portage de repas à domicile aux habitants de la Commune et informe de la mise en place de ce service depuis le 10 janvier 2022 en partenariat avec la Poste et la cuisine centrale de Saint-Affrique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prix du repas proposé par la cuisine centrale : 9.33 € livraison comprise.

Après discussion, le conseil municipal décide de facturer aux personnes intéressées le repas à 8,65 €, la Commune prenant en charge la TVA de la livraison.

Voté à l'unanimité

Vente petit train

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le petit train touristique n'est plus utilisé par la Commune depuis plusieurs années.

Après discussion, le conseil municipal décide de mettre en vente le petit train pour un prix de 20 000 € à débattre.

Voté à l'unanimité

Vente maison du Planol

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'estimation reçue par une agence immobilière pour la vente de la maison du Planol.

Après discussion, il a été décidé de la mettre en vente à 46 000 €.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Tourisme : Accueil touristique ouvert cet été dans les mêmes conditions que l'année dernière.
- Fleurissement : Dimanche 15 mai 2022

La séance est levée à 19h15